

La Défense, le 28 février 2023,

NOTE D'INFORMATION N° 07/2023

Objet : Dispositions pour les grèves de mars 2023

Une journée de forte mobilisation est prévue le mardi 7 mars 2023 avec de possibles reconductions. Afin que vous puissiez anticiper les désagréments subis et vous organiser, la direction du GSA+ a décidé de reconduire les dernières dispositions mises en place en janvier et février 2023 :

- Le nombre de jours de forfait dans Kélio sera augmenté d'une journée de plus. Il sera de ce fait pour le 1^{er} semestre 2023 de **13 jours** au lieu de 10 jours.
- La journée supplémentaire sera intégrée dans Kelio au plus tard jeudi 2 mars
- Les collaborateurs qui seraient impactés plusieurs jours, pourront prendre 2 jours "forfait" dans la semaine et bénéficier ainsi de 3 jours de télétravail (1 jour fixe + 2 jours « forfait »)
- Les collaborateurs qui le souhaitent pourront changer leur jour de télétravail fixe.
- Dans le cas d'une prolongation de la grève qui interviendrait un jeudi, les collaborateurs pourront prendre le jeudi en télétravail sous la forme d'un jour « forfait ».


Pour rappel : Les journées devront être posées dans Kélio et être validées par votre supérieur hiérarchique.

Ces dispositions sont applicables jusqu'au vendredi 31 mars 2023.

Les collaborateurs qui ne bénéficient pas de l'accord télétravail ou qui n'ont pas choisi l'option « forfait » pourront poser un jour de télétravail exceptionnel.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur



Diffusion Générale